

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État
le 12 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 R2 Désignation des représentants de la Ville de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP).

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu la délibération 2017 DFA 77 portant sur la réduction de capital et sur l'évolution de la gouvernance de la SEMAVIP ;

Vu le rapport de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, en date du 23 janvier 2018, et son additif ;

Sur la proposition de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris,

Délibère :

Sont désignés pour représenter le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal, au sein de la Société d'économie mixte d'aménagement de la Ville de Paris (SEMAVIP) :

Conseil d'Administration :

- Mme Claudine BOUYGUES
- M. Nicolas NORDMAN
- M. Éric LEJOINDRE
- M. François DAGNAUD
- M. Bernard JOMIER
- Mme Anne-Constance ONGHENA
- M. Christian HONORÉ

- M. Jérôme DUBUS

Assemblée générale :

- M. Nicolas NORDMAN

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO